

N° DE RAPPORT : **13875**

TITRE DU RAPPORT : Erreur ! Aucune variable de document fournie.

COMMISSION : **Développement économique**

CADRE

La SOMIMAR est une SA d'économie mixte qui avait pour objet à sa création la construction du MIN et l'exploitation de ce Marché implanté sur le site des Arnavaux dédié au marché des fruits et légumes.

La Ville de Marseille a confié cette mission à la SOMIMAR par convention 73/53 en date du 18 décembre 1972 pour une durée de 30 ans (4 avril 2003).

2 avenants ont prolongé la durée de la mission :

- L'avenant n°5 du 10 décembre 1985 prenant en compte l'importance des investissements à réaliser et la nécessité d'étaler les amortissements a prolongé la convention de 10 ans (4 avril 2013) ;
- L'avenant n°6 du 5 octobre 1987, reportait la fin de la convention au 4 avril 2037 pour permettre la réalisation et l'amortissement d'une nouvelle unité industrielle sur le site.

La délibération du 16 décembre 2002 de la Ville de Marseille a transféré la compétence Marché d'Intérêt National à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;

La délibération du 20 décembre 2002 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a acté le transfert de la compétence Marché d'Intérêt National;

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DESCRIPTION

Le chiffre d'affaires total de la SOMIMAR pour l'année 2014 s'élève à 4 217 k€, soit en légère hausse par rapport à 2013.

La valeur ajoutée s'élève ainsi à 2 195 k€ contre 2 181 k€ en 2013.

L'Excédent brut d'exploitation a diminué quant à lui de 22,8 %, ce qui s'explique par une augmentation des charges de personnel dû principalement aux indemnités de départ à la retraite d'un cadre.

La rentabilité d'exploitation brute (EBE/CA) en 2014 a atteint ainsi 8,1 % contre 10,7% en 2013.

Un contrôle fiscal a entraîné un redressement de 46 237 euros à l'encontre de la SOMIMAR.

Ces faits exceptionnels conduisent à la baisse du résultat net de 8% par rapport à l'exercice

précédent, il atteint ainsi 28 k€ en 2013.

ENJEUX POUR MPM

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est l'actionnaire majoritaire de la SOMIMAR avec 54,37% des parts.

La gestion du MIN est une compétence statutaire de la Communauté Urbaine.